

L'EUROPE ET LA SOUVERAINETE : REALITES, LIMITES et PERSPECTIVES

Colloque - 29 septembre 2016 – Bruxelles/ Palais d'Egmont, Salle orange

Les défis majeurs auxquels les Européens sont confrontés, la crise de la zone euro et les défis externes, notamment migratoire, devant lesquels ils paraissent démunis, appellent à s'interroger sur l'exercice de la souveraineté au niveau national et son éventuel partage au niveau européen. Ces différents défis ne paraissent pas pouvoir être traités séparément, de manière fragmentée, mais doivent être mis en perspective et abordés de manière articulée. Ils mettent tous en jeu la capacité des Européens à être unis face à la succession des crises qu'ils doivent affronter.

Face aux crises qu'elle traverse, l'Union européenne doit renforcer sa cohésion interne et poursuivre l'intégration de la zone euro, non seulement sur le plan économique mais aussi politique. C'est d'ailleurs ce que préconise le rapport des « 5 Présidents » présenté au Conseil européen de juin 2015 par Jean-Claude Juncker. Ce rapport reconnaît que, pour que l'Union européenne fasse plus que « survivre » et qu'elle « prospère », il est nécessaire de partager la souveraineté des Européens au sein d'institutions communes reposant sur des mécanismes de légitimité et de responsabilité politiques suffisamment forts. Mais, au-delà, cette dimension politique doit aussi être traitée sur le plan externe qui est trop souvent et abusivement déconnectée des impératifs de cohésion interne. Renouveler le projet européen suppose de répondre aux questions suivantes : « Quels sont les objectifs communs de l'Europe ? Quels sont les biens publics qui requièrent une action commune ? Bien sûr cette réflexion dépasse le seul champ économique, elle couvre aussi des facteurs essentiels de la puissance, comme la technologie, l'énergie ou encore la politique étrangère et de sécurité. Les investissements publics dans ces biens communs sont d'ailleurs centralisés dans les fédérations. Dans l'Union européenne, nous en sommes loin. Pourtant, nous faisons face aux mêmes défis internationaux »¹.

Depuis plusieurs siècles, la puissance est associée à la souveraineté étatique. Elle résulte de trois leviers de souveraineté : la diplomatie, la défense et la police. La diplomatie et la guerre sont l'affaire par excellence de l'Etat, le cœur de la souveraineté, l'expression du fonctionnement « westphalien » des relations internationales. Comme le montrent les interventions militaires de la France en Afrique, la crise entre la Russie et l'Ukraine, ou les évolutions de la politique iranienne, la grille d'analyse westphalienne n'a pas perdu sa pertinence ; pour autant, dans un monde globalisé, la puissance des Etats européens semble s'éroder par le bas, les régionalismes, et par le haut, les interdépendances et le besoin de

¹ Benoît Coeuré, membre du directoire de la BCE dans son discours au Quai d'Orsay lors de la conférence des Ambassadeurs, Paris, août 2015.

« masse critique » pour influencer et préserver leurs intérêts. Or le concept d'Etat et son corollaire, la souveraineté, apparaissent problématiques dans les affaires européennes : l'Union européenne n'est pas un Etat et les compétences respectives des Etats membres et de l'UE font l'objet de conflits de répartition. L'UE s'est construite dans le refus de confier à l'Union les missions régaliennes² en raison de la protection par les Etats de leur souveraineté. Alors quel espace existe-t-il pour une puissance européenne qui se cherche depuis plus de quarante ans - les débuts de la coopération politique européenne - et qui n'a cessé de développer de nouveaux outils d'action ?

Cette confusion du vocabulaire politique en matière européenne peut conduire à des malentendus dommageables. Dans le domaine international, elle affecte la réflexion sur le développement d'une politique étrangère et de défense à l'échelle de l'Union. Pourtant, une telle réflexion est une nécessité compte tenu de la dégradation des conditions de sécurité des Européens. Afin d'engager le débat sur ces bases claires, il convient d'en clarifier les termes comme de les enrichir. A titre d'exemple : l'analyse du développement du concept d'influence, élément-clé de la politique de puissance, est incontournable. Au-delà, d'un « grand saut fédéral » qui apparaît encore hors de portée aujourd'hui au sein de l'UE, il faut donc avancer de manière pragmatique en tâchant de surmonter les blocages qui gênent le développement de l'UE comme acteur international. Comment produire de la volonté commune ? Quelle articulation entre les Etats membres et les institutions européennes ? Quelle stratégie commune basée sur des intérêts communs ? La mutualisation des moyens pour atteindre les objectifs qui en découlent est-elle envisageable ? Etc. Ces interrogations sont au cœur du séminaire co-organisé par l'Institut Egmont, EuroDéfense et la Fondation Robert Schuman.

² Dès 1954, la France refuse avec le rejet de la Communauté européenne de défense la constitution d'une défense européenne.

PROGRAMME

8h30-9h00 Inscriptions

9h00-9h05 Allocution de bienvenue : *Jo COELMONT, Chercheur Senior
Egmont - Royal Institute for International Relations*

9h05-10h00 Introduction : *Michel BARNIER, Conseiller Défense du Président
de la Commission européenne et Klaus WELLE, Secrétaire Général du Parlement
Européen*

**10h00-11h30 Table-ronde 1 : Souveraineté, puissance, influence : de quoi
s'agit-il dans le monde du 21^{ème} siècle ?**

*Modérateur : Jean-Paul PERRUCHE, Président d'honneur d'EuroDéfense-
France, ancien DG EMUE*

Pierre VERCAUTEREN, Professeur, UCL Mons

Maxime LEFEBVRE, Ambassadeur, Professeur, Sciences Po

Giovanni GREVI, Chercheur senior, European Policy Centre

11h30-12h00 Pause-café

**12h00-13h30 Table-ronde 2 : Puissances nationales et influence
européenne : quelle articulation ? L'Europe peut-elle devenir une puissance
émergente ?**

Modérateur : Jean-Dominique GIULIANI, Président de la Fondation Schuman

Pierre VIMONT, Carnegie Europe, Ancien Secrétaire-Général du SEAE

Rosa BALFOUR, Chercheur senior, German Marshall Fund of the United States

Pedro SERRANO, Secrétaire général adjoint au SEAE en charge de la PESD